

Une camionnette percute une maison : une passagère décède

d'une maison située à l'intersection entre la RD 1508 et le passage du Roc. Âgée de 42 ans, elle a été transportée à l'hôpital d'Annecy dans un état grave. Sa passagère, âgée de 51 ans, est malheureusement décédée dans l'accident. La gendarmerie a ouvert une enquête.

S.B.



L'accident s'est déroulé à l'angle de la RD 1508 et du passage du Roc, juste après la "zone 30", à un endroit où la vitesse est limitée à 50 km/h, ce qui n'a pas empêché un dénouement tragique. Le DL/F.V.

SECURITÉ ROUTIÈRE Alcool, vitesse et accidents

Infractions, ce week-end

la Haute-Savoie, soit 174 militaires au bord des routes.

Malgré cela, trois accidents sont survenus, faisant 1 mort (lire par ailleurs) et trois blessés. Une fatalité ? Pas sûr, car dans le même temps, 405 infractions ont été relevées : 24 alcoolémies dont 10 délictuelles (>0,8 g/l), trois conduites sous l'emprise de produits stupéfiants (dont une associée à l'alcool) et deux sans permis.

Des infractions souvent associées à l'absence de ceinture de sécurité ou une vitesse excessive. 168 conducteurs ont ainsi été interceptés et verbalisés (dont 16 pour des excès de vitesse supérieurs à 40 km/h) ;

68 usagers ont été "flashés" par les radars embarqués et 28 permis de conduire retirés.

Les gendarmes ont notamment arrêté un jeune conducteur roulant à 154 km/h pour 80 sur la RD 1005 à Sciez ainsi qu'un autre à 163 km/h pour 90 sur le même axe et la même commune. Un motard a également été contrôlé à 171 km/h sur la RD 903 à Cranves-Sales.

Les contrôles vont encore s'accroître les prochains week-ends et tout au long des vacances de Pâques. Et avec neuf morts sur les routes depuis le début de l'année, pas la peine de compter sur l'indulgence des forces de l'ordre... □

INCENDIE Neuf personnes ont dû être relogées

Un pavillon ravagé par les flammes



Le départ de feu a eu lieu dans le garage de l'habitation neuve. Le DL/V.B-G

CRANVES-SALES

Dimanche soir à 19 h 45, un incendie s'est déclaré dans le garage d'un pavillon du lotissement des Picolettes. Les flammes d'une forte intensité se sont rapidement propagées à l'étage supérieur des habitations qui ont été entièrement détruites par les flammes.

Dans ce pavillon d'habitations mitoyennes, l'appartement d'un voisin a également été touché par le sinistre. Il aura fallu près de quatre heures d'intervention aux pompiers de la caserne d'Annemasse-Gaillard dépêchés sur place pour venir à bout des flammes.

L'incendie n'a pas fait de

blessés, seules trois personnes ont été transportées par les pompiers à l'hôpital d'Ambilly pour simple contrôle suite à la respiration de fumées. En revanche, les dégâts matériels sont majeurs et neuf personnes ont dû être relogées dimanche soir à l'hôtel Climotel de la commune de Bonne. Le maire de Cranves-Sales Bernard Bocard était présent hier soir sur les lieux pour accompagner les victimes du sinistre.

Selon les premières constatations, l'incendie serait d'origine accidentelle. Une enquête est ouverte et diligentée par les gendarmes de la communauté de brigades d'Annemasse-Reignier.

Vincent BOUVET-GERBETTAZ

TRIBUNAL Trois jeunes avaient été victimes d'une violente agression

de prison pour les agresseurs

commune d'Évires. Trois d'entre eux sont refoulés à l'entrée et s'engage alors la bagarre devant l'établissement dans une confusion totale.

L'un des six jeunes en profite au passage pour porter un coup à une fonctionnaire de police à Annemasse, en civile, qu'il avait reconnu pour avoir été contrôlé par elle quelques jours plus tôt.

Ils détruisent la voiture à coup de hache

Ensuite de quoi, les six agresseurs remontent dans leur véhicule et prennent en chasse une voiture rouge

trouver l'un des protagonistes de la bagarre précédente. Les prévenus forcent le conducteur à s'arrêter sur le bas-côté de la RD1203, en direction de La Roche-sur-Foron, pour s'expliquer. Là s'en suit une scène d'une violence importante. La voiture est entièrement détruite à coups de hache, de balle de baseball et coup de pieds des six jeunes malfrats. Le conducteur est violemment frappé entraînant une ITT de plusieurs jours. Une voiture arrivant sur la nationale a fait fuir les agresseurs. « Une chance, car aujourd'hui nous serions peut-être en cour d'assises

graves que ceux que vous avez commis » assène le procureur.

Les prévenus ont perdu la mémoire

À la barre, les six prévenus tentent de minimiser les faits. Certains disent n'avoir donné qu'un petit coup de pied. D'autres ont perdu la mémoire et ne savent plus ce qu'ils ont fait. Personne ne se souvient d'avoir utilisé une hache.

N'empêche que le véhicule de la victime n'a plus ni vitre, ni phare et le capot est salement amoché, à tel point qu'elle a été déclarée

fruits puisque les prévenus ont tous été condamnés à des peines allant de six mois de prison avec sursis à six mois d'emprisonnement ferme, en fonction de leur implication dans l'affaire et de leur casier judiciaire, pour certains contenant déjà quelques condamnations. De plus, celui qui a porté un coup à la fonctionnaire de police devra lui verser 3 250 euros de dommages et intérêts. Enfin, les six prévenus ont été condamnés solidairement à verser aux diverses parties civiles près de 18 500 euros de dommages et intérêts.